



**PLUS RAPIDE  
PLUS HUMAINE  
PLUS FERME**

## **PROTOCOLE BOUDDHISME – PLAN INTÉRIEUR**

### **PROTOCOLE CONCLU ENTRE :**

**L'Union bouddhique belge, représentée par le président C. Luyckx,**

**ET**

**L'État belge, représenté par le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, dont le cabinet est établi à 1000 Bruxelles, Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 65.**

### **I. Mesures communes**

Le 14 avril 2021, le comité de concertation a décidé qu'un nombre plus important d'activités en intérieur pouvaient être envisagées durant la première moitié de juin 2021, à condition que :

- la situation épidémiologique le permette ;
- la pression pesant sur les soins intensifs se soit durablement allégée, afin que des soins de qualité soient garantis pour les patients COVID et non COVID et
- en fonction de l'avancement de la campagne de vaccination (presque toutes les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes vulnérables souffrant de comorbidités doivent être vaccinées).

Ce plan intérieur vise à fixer les conditions et les modalités à cet égard pour le bouddhisme.

Ce plan intérieur s'applique à l'exercice individuel / collectif du bouddhisme pour autant qu'ils soient organisés à l'intérieur ainsi qu'à la fréquentation individuelle ou collective d'un bâtiment destiné à la pratique du bouddhisme.

En cas d'adoption par le Comité de concertation d'autres mesures que celles prévues dans le présent protocole, les décisions prises par le Comité de concertation s'appliquent intégralement.

## 1. Nombre de personnes admises, distanciation sociale

- Le nombre de personnes admises est déterminé par chaque communauté locale. Les critères cumulatifs suivants jouent un rôle dans la détermination de ce nombre :
  1. distance de 1,50 m entre chaque groupe de maximum 4 personnes (ou plus s'il s'agit de personnes habitant sous le même toit) ;
  2. un maximum de X<sup>1</sup> personnes à l'intérieur du bâtiment, indépendamment du nombre de pièces. Ce nombre de personnes peut être réparti entre les différentes pièces du bâtiment.

Sont exclus de ce nombre maximal :

    - les enfants jusqu'à 12 ans accomplis ;
    - le conseiller bouddhique.
- Les contacts physiques entre les personnes sont interdits, sauf entre les membres d'un même ménage.
- Les personnes faisant partie d'un groupe à risque sont invitées à rester chez elles. Les personnes présentant des symptômes d'une infection au COVID-19 (toux, fièvre, fatigue, difficultés respiratoires, perte de l'odorat ou du goût...) et leur famille ne sont pas autorisées à venir.
- Éventuelle inscription/réservation à l'avance.

## 2. Entrée

- Les stewards veillent à ce que les visiteurs entrent famille par famille (personnes vivant sous le même toit) et, si nécessaire, attendent à l'extérieur en respectant une distance d'au moins 1,5 mètre entre eux.
- Les visiteurs entrent dans l'ordre de la file d'attente.
- Dès que le nombre maximal de visiteurs est atteint, plus personne n'est autorisé à entrer.
- Les stewards veillent à ce que la capacité maximale ne soit pas dépassée.
- Les conseillers bouddhiques ne peuvent pas se tenir à l'entrée pour saluer les visiteurs ou leur dire au revoir.
- À l'entrée : tout le monde doit se désinfecter les mains et mettre un masque buccal.
- Aménagez une circulation à sens unique afin de guider les visiteurs à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment au moyen d'un parcours balisé. Si la circulation à sens unique n'est pas possible, appliquez des règles de priorité.
- Les visiteurs prennent place de manière à ce que les sièges les plus éloignés de l'entrée soient occupés en premier.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre est fixé par le Comité de concertation. À la date d'entrée en vigueur, soit le mercredi 9 juin 2021, ce chiffre était de 100 maximum, mais il pourrait encore changer.



**PLUS RAPIDE  
PLUS HUMAINE  
PLUS FERME**

- Les visiteurs gardent leurs effets personnels avec eux. L'utilisation d'un vestiaire est interdite.

### 3. Sortie

- À la fin de la pratique ou de la cérémonie, chacun reste à sa place jusqu'à ce que les stewards fassent sortir les personnes.
- En commençant près de la sortie, les stewards indiquent le chemin aux personnes présentes et leur rappellent de garder une distance de 1,5 mètre.
- Les rassemblements ne sont pas autorisés : il convient de quitter immédiatement le bâtiment et de ne pas se rassembler autour de la porte.
- Les réceptions avant ou après la cérémonie sont autorisées sur la base des décisions du comité de concertation<sup>2</sup>.
- Les conseillers bouddhiques ne peuvent pas se tenir à la sortie pour prendre congé des visiteurs.

### 4. Ordre et sécurité

- Un responsable corona est désigné. Celui-ci veille à ce que les activités se déroulent conformément aux mesures de prévention contre le coronavirus.
- Toutes les personnes présentes sont informées en temps utile et de manière claire sur les mesures (de sécurité) en vigueur ; les membres du personnel et les stewards reçoivent une formation appropriée à ce sujet.
- Si le conseiller bouddhique ou le steward constate que certains éléments sont contraires aux dispositions en vigueur, il doit exiger qu'il y soit remédié dans les plus brefs délais. Si la personne concernée refuse d'y donner suite, il lui sera demandé de quitter l'activité. En cas de refus, il est indiqué de faire appel à la police.
- Il est recommandé de recourir à des stewards. Ceux-ci surveillent notamment le nombre maximal de personnes présentes et veillent au respect de toutes les règles. Ils donnent également les indications nécessaires. Ils doivent être clairement identifiables et sont dirigés par le responsable corona.
- Le couvre-feu / l'interdiction de rassemblement nocturne doivent toujours être respectés.

---

<sup>2</sup> À la date de la signature du présent protocole, cela est uniquement possible à l'extérieur, avec un maximum de 50 personnes.

- Les activités sont organisées de sorte à éviter tout rassemblement. Une attention toute particulière sera ainsi accordée aux personnes en attente (p. ex. lorsque le nombre maximal de personnes présentes est atteint) ; celles-ci sont renvoyées sur-le-champ.
- Au terme du service (du bouddhisme) ou de la cérémonie, les lieux sont quittés le plus rapidement possible. Les rassemblements ne sont pas autorisés.
- Il est interdit de manger\* durant le service (du bouddhisme). Boire est autorisé, à condition d'apporter sa propre boisson\*.
- L'installation et l'utilisation de l'application 'corona alert' sont fortement recommandées aux personnes présentes.

#### 5. Musique, chant, orateurs (conseiller bouddhique)

- Les chants font partie intégrante de la pratique du bouddhisme. Les membres de la chorale ou les chantres doivent chanter en portant un masque couvrant la bouche et le nez et en respectant la distance de 1,5 mètre entre eux OU, s'ils ne portent pas de masque couvrant la bouche et le nez, en respectant la distance de 3 mètres entre eux. Une distance d'au moins 5 mètres doit séparer la chorale/le(s) chantre(s) de l'assistance\*. Les distances précitées peuvent être remplacées par l'utilisation d'une paroi en plexiglas d'au moins 1,8m de hauteur.
- Les autres personnes présentes continuent également de porter leur masque couvrant la bouche et le nez durant les chants.
- Les instruments à vent ne sont pas autorisés.
- Pour les orateurs (lecteur, enseignant), le masque peut également être remplacé par une distance de 5 m du public et de 3 m entre eux ou par une paroi en plexiglas d'une hauteur supérieure à 1,8 m.

#### 6. Masques bucco-nasaux, nettoyage, désinfection des mains

- Le masque bucco-nasal est obligatoire pour toutes les personnes présentes dès l'âge de 12 ans, que l'on soit assis ou en mouvement.
- Des moyens suffisants pour l'hygiène des mains sont mis à disposition à l'entrée ainsi qu'à différents endroits.
- Nettoyage :
  - Entre chaque service (du bouddhisme), le local est nettoyé et suffisamment aéré.
  - Toutes les surfaces que les personnes présentes pourraient toucher sont nettoyées avant et après la réunion : loquets, portes, bancs, rampes, interrupteurs, robinets, chasses d'eau, lunettes de w.c. et autres surfaces touchées.
- Les locaux sont aérés au maximum (air frais et/ou ventilation interne\*).

- Les rituels ou actes symboliques par lesquels des objets sont transmis ou doivent être touchés par plusieurs personnes ne sont pas autorisés.
- Il est prévu un micro individuel, une tribune et un siège (lavables), qui ne peuvent être utilisés que par le conseiller bouddhique.
- Si d'autres intervenants sont prévus, ils reçoivent chacun un micro, une tribune et un siège, sauf s'ils vivent sous le même toit.
- Tous les intervenants apportent leurs propres textes.
- Mariage : les anneaux sont préparés à l'avance et pris uniquement par les nouveaux mariés.

## 7. Agencement des locaux / aération

- Des places individuelles sont prévues à l'avance et placées à une distance appropriée les unes des autres pour que les personnes individuelles (groupes de 4 personnes maximum) et les personnes habitant sous le même toit (quel qu'en soit le nombre) puissent prendre part à une distance appropriée à ces services (du bouddhisme). Les places disponibles sont indiquées à l'aide de ruban adhésif, de cordons, de tabourets, etc.
- Dans la mesure du possible, des entrées et sorties séparées sont prévues.
- Toutes les portes et fenêtres restent ouvertes au maximum pendant le service (du bouddhisme). Par temps froid, les portes et fenêtres peuvent être un peu moins largement ouvertes mais le bâtiment doit être aéré en permanence.
- Une attention supplémentaire est accordée aux conséquences en termes de sécurité du maintien des portes en position ouverte.
- Si une ventilation mécanique est disponible, elle fonctionne à puissance maximum durant le service (du bouddhisme).
- Les '[Recommandations pour la mise en œuvre pratique et le contrôle de la ventilation et de la qualité de l'air intérieur dans le contexte de la pandémie de COVID-19](#)' de la Task Force Ventilation sont respectées.
  - La qualité de l'air est garantie conformément à ce que prévoient les étapes 13 et 15 de ces recommandations : soit par un système de ventilation mécanique, soit en maintenant portes et fenêtres ouvertes au maximum.
  - Par ailleurs, il est recommandé de contrôler la qualité de l'air en procédant à des mesures de CO<sub>2</sub> ou à des mesures de débit à court terme (an cas de ventilation mécanique).
  - Si aucune mesure de CO<sub>2</sub> n'est possible et qu'une aération suffisante ne peut être assurée, l'occupation sera limitée (nombre de personnes présentes en fonction du nombre de portes et fenêtres ouvertes).

- En l'absence de système de ventilation efficace et si seule l'ouverture des portes et fenêtres permet d'atteindre les valeurs de concentration en CO2 recommandées, il est souhaitable d'établir un plan d'action afin de s'assurer à terme de la présence de systèmes de ventilation.
- Les portes intérieures sont maintenues ouvertes afin de permettre un accès sans contact.

## 8. Collecte

- Sans faire passer des plateaux, corbeilles, sacs, etc. mais à un ou deux points de collecte.
- Les points de collecte des dons sont clairement indiqués et contrôlés.
- Le conseiller bouddhique encourage les dons en ligne dans ses communications et durant la cérémonie.
- Les bénévoles et membres du personnel qui comptent la collecte portent un masque bucco-nasal, se désinfectent suffisamment les mains et déposent la collecte dans des enveloppes fermées.

## 9. Communication, signalisation

- Un responsable corona chargé de veiller à la mise en œuvre des mesures de lutte contre le coronavirus déterminées dans ce plan intérieur est désigné.
- Les membres du personnel et les stewards reçoivent une formation appropriée.
- Toutes les mesures sont annoncées par le plus grand nombre possible de canaux : site internet, liste de diffusion, médias sociaux, etc.
- L'installation et l'utilisation de l'application 'Coronalert' sont fortement recommandées.
- Toutes les personnes présentes sont informées en temps utile et de manière claire sur les mesures (de sécurité) en vigueur. Des instructions sont affichées à toutes les entrées et sorties.
- Indication du sens de la marche.
- Les stewards donnent les indications nécessaires. Ils sont facilement reconnaissables.
- Le conseiller bouddhique et les stewards veillent à ce que les personnes présentes suivent les règles.
- Le conseiller bouddhique rappelle qu'un mélange de générations comporte certains risques.



**PLUS RAPIDE  
PLUS HUMAINE  
PLUS FERME**

## II. Mesures spécifiques pour le bouddhisme

Outre la pratique quotidienne, seules les cérémonies de Dana (dons), de mariage et d'enterrement sont organisées. Les rituels de la tradition spécifique sont adaptés lorsque c'est nécessaire pour garantir la sécurité. Lors des cérémonies de Dana, les dons sont plus particulièrement remis sans contact physique.

Le présent Protocole est établi à Bruxelles le 7 juin 2021 et entre en vigueur le 9 juin 2021.

Le Ministre de la Justice

Vincent Van Quickenborne

Pour l'Union Bouddhique belge,

C. Luyckx